

## TENUES ET AUTRES FRAIS

### Tenue école- voir à l'inscription

Obligatoire et à votre charge :  
A commander auprès de Ligne T à Montauban.  
Au minimum :

- 1 Veste
- 1 Pantalon ou 1 Jupe
- 1 Foulard ou 1 Cravate

La tenue sera livrée au lycée pour la rentrée

- Chemises, chaussures et chaussettes sont en achat libre

### Tenues Professionnelles

- Adaptées à chaque formation
- Prise en charge par le lycée avec l'aide du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour tous les élèves entrant en
  - ✓ 2nde Professionnelle métiers de l'HOTELLERIE RESTAURATION ou ALIMENTATION
  - ✓ 2nde Technologique STHR
  - ✓ 1ère année CAP,
  - ✓ élèves« passerelle

### Manuels scolaires :

Pour les 2<sup>nd</sup>e STHR : fournis par l'établissement.  
A rendre en fin d'année scolaire.

## BOURSES, PRIMES ET AIDES

### Comment faire ma demande de Bourses nationales de lycée

**Rentrée 2024 : nouvelle modalité de demande de bourse :**

**Lors de l'inscription au lycée, recueil des informations :**

**Compléter le consentement à l'étude automatique du droit à bourse.**

**Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2024 sur revenus 2023 retenu. Récupération automatique des données fiscales.**

**Dispense de déposer une demande de bourse, chaque année grâce à la conservation du consentement.**

**Possibilité pour les familles de retirer le consentement chaque année.** La bourse est attribuée uniquement pour une année permettant un réexamen annuel.

La bourse est **déduite des frais d'hébergement et de restauration**, excepté la prime d'équipement. Les bourses excédentaires sont versées à la fin de chaque trimestre, par virement uniquement.

**Le montant de la bourse varie selon l'échelon : de 158€ à 336€**

### Aide à la restauration

La Région Nouvelle Aquitaine doit mettre en place une nouvelle procédure d'attribution de l'Aide à la Restauration.

Nous vous tiendrons informés des modalités.

**IMPORTANT :** Si vous avez eu droit à l'ARS, veuillez me faire parvenir l'attestation CAF pour fin septembre à [martine.herlax@ac-bordeaux.fr](mailto:martine.herlax@ac-bordeaux.fr)

### Département 40

Le Département des Landes propose une aide au transport pour les élèves internes (informations sur le site [www.landes.fr](http://www.landes.fr))

### La bourse au mérite

**Rentrée 2024 : Evolution des dispositions**

Les élèves boursiers ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet se voient attribuer automatiquement cette bourse.

La bourse au mérite pourra être attribuée à tout niveau de la scolarité, pour un élève non boursier en 2<sup>nd</sup>e mais qui le devient en 1<sup>ère</sup> ou terminale.

Le montant varie en fonction de l'échelon de la bourse, de **134 à 334€ par trimestre**. Elle est versée en même temps que la bourse de lycée.

### Prime à l'internat

Cette prime d'un montant trimestriel entre **109 et 224€** est accordée automatiquement à tous les élèves boursiers scolarisés en internat.

### Prime d'équipement

Les élèves boursiers reçoivent la première année de formation une prime d'un montant de **341,71€**. Elle est versée en une seule fois avec le premier trimestre de bourse.

### Le fonds social lycéen

Un fonds social lycéen permet d'**apporter une aide exceptionnelle à un élève** pour faire face à des dépenses de vie scolaire et de scolarité. Cette aide est accordée après avis d'une commission qui étudie les demandes.

### Transports Scolaires

Inscription et renseignements sur

<https://communaute-paysbasque/transports-scolaires.fr>

pour les élèves domiciliés sur l'Agglomération Pays Basque

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>

pour les élèves domiciliés hors agglomération Pays Basque